

---

# Compte rendu de la réunion en visio inspection générale de SES - APSES

08 juillet 2024 • 16h30 - 18h

---

## Présents pour l'IG de SES :

- **Christophe Laviaille**, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, doyen du groupe spécialisé « sciences économiques et sociales »
- **Marc Montoussé**, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, membre du groupe spécialisé « sciences économiques et sociales »

## Présent·es pour l'APSES :

- **Amandine Oullion**, co-présidente
- **Benjamin Quennesson** co-président
- **Solène Pichardie**, co-secrétaire
- **Lucile Girollet**, membre du bureau national

---

## **Bilan de l'année de l'IG**

---

APSES : Quel est le bilan de l'année écoulée du point de vue de l'IG de SES ?

IG de SES : L'année a été marquée par la mise en place de nouveautés par rapport aux années précédentes dont les retours sont plutôt positifs :

- Le bac en juin : les épreuves se sont bien déroulées.
- La mise en place de la commission de pré-entente qui s'est bien déroulée : en atteste notamment l'absence d'écart significatif de notes entre les épreuves du jour 1 et du jour 2.
- Pas de retours particuliers sur le GO de la part des IA IPR, la répartition des charges de travail d'évaluation dépendait des académies (qui ont des ressources différentes en termes de vivier de correcteurs et de méthode d'affectation) notamment la répartition entre le GO et les copies.
- L'annonce des allègements de programme qui va être officialisée d'ici la fin du mois avec une publication au BO. Même si le contexte politique est changeant, on peut considérer que cela relève des affaires courantes et le gouvernement est maintenu pour les affaires courantes.

APSES :

- **Rappelle que l'allègement est une nécessité absolue.**
- **Demande si la liste des chapitres (supprimés) est arrêtée.** Notamment dans un cadre où la suppression du chapitre sur la justice sociale a suscité de nombreuses réactions et où certaines déclarations du Ministère dans la presse laissaient entendre que les choses n'étaient finalement pas tranchées.
- **Présente les résultats de l'enquête flash sur les programmes :**
  - o Enquête : près de 1000 répondant·es

- La majorité des collègues considère que cet allègement ne peut être qu'une solution temporaire avant réécriture complète.
  - Les collègues étaient plutôt favorables à la suppression d'OA (solution qui aurait pu être mise en place si une réflexion avait été engagée plus tôt et si les choses n'avaient pas été décidées dans l'urgence).
  - Dans le cadre d'une suppression de chapitres, 70% des collègues sont favorables à la suppression d'au moins trois chapitres (dont une majorité pour la suppression de 3 chapitres).
  - Pas de consensus sur les chapitres à supprimer en priorité.
- **Rappelle les demandes : dans l'urgence, l'APSES demande une solution transitoire qui prendrait appui sur le BO de 2020 et le programme fixé pour les années impaires, en ajoutant le second chapitre de regards croisés (sur la justice sociale) notamment car cela permet :**
    - o de prendre appui sur un texte déjà existant ;
    - o de revenir sur la suppression de la justice sociale, qui a particulièrement choqué les collègues.
  - Dans tous les cas, il faut que ce soit une solution transitoire et non pérenne.

#### IG de SES :

#### **Sur le choix des chapitres supprimés :**

- Il n'y a pas d'autres éléments officiels, pas d'autres retours qui laisseraient penser que l'arbitrage n'a pas été rendu sur la liste des chapitres, nous nous en tenons donc à la liste annoncée par les IPR aux enseignant.es.
- L'IG a été saisi de cette question et a transmis une note au cabinet de la Ministre qui présentait des éléments de contexte (les programmes actuels n'ont jamais été évalués et enseignés dans les mêmes conditions depuis leur publication et ils ne sont pas plus lourds que les précédents), et présentait plusieurs scénarii d'allègements, dont cette solution avec trois chapitres supprimés.
- C'est le Ministère qui a tranché parmi les différentes propositions transmises par l'IG. Il ne souhaitait pas un programme évaluable qui diffère du programme officiel et souhaitait aller vite, sans saisir le CSP. La seule solution possible consistait donc à réduire le programme en supprimant des chapitres et non en le réécrivant ou en supprimant des OA à l'intérieur des chapitres. La solution trouvée de suppression des trois chapitres permet de conserver l'équilibre éco/socio/RC. Parmi les regards croisés, le choix s'est porté sur la justice sociale plutôt que sur le chapitre sur l'environnement car la suppression du chapitre sur l'environnement n'aurait pas davantage satisfait les collègues, il ne paraissait pas opportun de retirer ce thème qui par ailleurs présente l'originalité de combiner science politique et économie.

#### **Sur la question de la réécriture des programmes :**

- L'IG indique ne pas être surpris sur la demande de refonte du programme portée par l'APSES

#### **Sur le fait que l'allègement soit transitoire :**

- Il y a eu beaucoup de solutions transitoires depuis la mise en place de la réforme Blanquer et la pandémie, il est important pour les enseignant.es de SES de rentrer

dans quelque chose de stable. Dans l'esprit du cabinet, l'idée était d'avoir une solution pérenne.

#### APSES :

- L'équilibre éco/socio/science po n'est pas remis en cause dans la solution proposée par l'APSES car si l'on considère le poids des chapitres, il y a certes un chapitre en plus en socio/sciences po mais le chapitre sur l'Ecole a des contenus très limités alors qu'en économie il y a trois chapitres avec des contenus vraiment très denses.
- Le déséquilibre peut aussi disparaître si l'on distingue sociologie et science politique : la solution proposée par l'APSES permet d'avoir 3 chapitres d'économie, 3 chapitres de sociologie, 1 chapitre de science politique et 2 regards croisés.
- La solution du BO 2020 écarte effectivement un chapitre dense qui est celui sur les politiques économiques mais à la différence des éléments sur la justice sociale la question des politiques économiques est abordée en première.

IG de SES : Le chapitre sur les politiques économiques est important car il montre comment la boîte à outils d'analyse des politiques économiques acquise en première sert au niveau européen.

#### **Note de l'APSES a posteriori du RDV**

Dans un message adressé à l'APSES le 23/7/2024, Mme Cécile Laloux (conseillère pédagogique auprès de la Ministre de l'Education Nationale), nous a indiqué que :

- La ministre a décidé l'allègement du programme évaluable aux neuf chapitres qui ont été annoncés pour les IPR aux enseignant·es ;
- Le texte sera proposé à la concertation aux organisations syndicales au sein des instances CSL et CSE fin août, début septembre. La publication pourra être envisagée dès la fin de la période des affaires courantes.

#### **La place de l'écologie dans les programmes et leur réécriture**

#### APSES :

Le colloque « Les Sciences économiques et sociales face aux enjeux écologiques » a réuni une centaine de collègues du secondaire et du supérieur le lundi 25 mars à l'université Paris Dauphine.

- Ont participé aux tables rondes de nombreux·ses universitaires économistes, sociologues, politistes, spécialistes de ces questions dont Eloi Laurent, Gaël Plumecocq, Florence Jany-Catrice, Dominique Méda, etc.
- Les échanges ont montré l'insuffisance de la formation des lycéen·nes concernant les questions écologiques et posent la question de la place de l'écologie dans nos programmes.

- Il y a un accord sur le fait qu'il faut des programmes modestes, les propositions de réécriture ne visent pas à alourdir les programmes mais à mieux traiter les thèmes.

#### IG de SES :

On ne peut pas dire que les questions environnementales soient absentes des programmes actuels,

- Elles sont traitées, dans le chapitre sur la croissance et le « regards croisés » sur l'environnement.
- Le RC a l'avantage d'apporter une vision de science politique qui est rare et qui est écartée dans les démarches d'éducation au développement durable, notamment car inconnue des enseignant-es de physique et SVT.
- Sur la lourdeur des programmes, dans chaque discipline, il y a des démarches scientifiques et ces démarches scientifiques peuvent être appuyées sur un grand nombre de thèmes qui sont des acquis de la discipline : en SES par exemple, le chômage, les crises... donc il y a des arbitrages à faire.
- Deux questions se posent : Pour les élèves qui poursuivent en études d'économie, de sociologie ou de science politique, de quoi auront-ils et elles besoin ? Pour les autres, que doit maîtriser « l'honnête bachelier » ? Pour répondre à cette deuxième question, les questions environnementales probablement, tout en gardant en tête qu'il faut une certaine modestie des programmes.

APSES : Il a pu ressortir du colloque que des parties du programme sont formulées de telle manière qu'elles n'étaient pas le reflet des débats scientifiques à l'Université, certains éléments doivent être reformulés, problématisés, revus pour les rendre plus fidèles à l'état de la recherche aujourd'hui.

IG de SES : Des collègues de SES, ont fait partie du groupe de constitution des programmes, et savent donc qu'il y avait des scientifiques présent-es, et ces scientifiques sont de renom, il n'y a donc pas de manque de scientificité des programmes actuels.

Les collègues de SES demandent une certaine stabilité, ce qui n'engage pas à changer les programmes maintenant.

## **Bac, harmonisation et réunions d'entente**

---

#### APSES :

Une enquête a été menée par l'APSES sur le déroulement du bac 2024 et elle sera bientôt publiée. 785 collègues de SES ont répondu à l'enquête (78% d'adhérent-es de l'APSES et 28% de collègues non adhérent-es à l'association).

#### **Les résultats :**

- Sur les convocations : nous remarquons de très fortes disparités selon les académies en termes de nombre de copies, en termes de convocations qui se chevauchent. L'APSES demande que la charge de travail soit équitablement répartie entre les correctrices et correcteurs et qu'il y ait une prise en compte des autres convocations.
- Sur les réunions d'entente et la grille de notation :
  - o un changement imposé au milieu de l'année scolaire des pratiques de notation et des attendus après le bac sans que les enseignant-es y soient formés

(D'après l'enquête : près de 90% des collègues n'ont pas bénéficié de formation sur les nouvelles grilles nationales). Comment ces grilles sont-elles conçues ?

- o La grille proposée n'est pas compatible avec celles utilisées avec nos élèves et est beaucoup moins précise que le guide de notation publié en 2021.
- o Des attentes décidées et imposées de manière descendante sans intégrer les enseignant·es de SES. Méthodes qui s'éloignent de l'esprit collégial de ce qui se faisait en SES jusqu'alors : implication forte des collègues dans la détermination des critères pour l'entente.
- o Les consignes données ne permettaient pas de valoriser des élèves qui réutilisent les savoirs et savoir-faire vus en classe : on n'attend pas de définitions ou on accepte une lecture avec la formulation "le taux est de" dans la question 1 de l'EC2 et en même temps, une définition ou une lecture maladroite sera parfois pénalisée, selon les académies.

IG de SES :

### **Sur les convocations :**

- On peut toujours alerter en tant qu'IG mais cela reste une prérogative académique, les académies ne se ressemblent pas en termes de nombre de professeur·es. L'inspection générale peut alerter les IA IPR mais ils ne sont pas forcément décisionnaires.

### **Sur la grille nationale :**

- Il y a eu un travail au sein du groupe d'inspection, rassemblant tous les IA IPR et les 3 IG, qui a consisté à collecter les grilles académiques, un échange entre tous les inspecteurs et progressivement on est arrivé à la grille en question qui est celle qui a semblé la plus adéquate. Elle est assez proche de celles des académies franciliennes, et parfois éloignée de ce qui se faisait dans les autres académies.
- L'objectif était de ne pas créer d'usine à gaz et de faire une grille assez facile à s'approprier.

APSES : Est-il prévu d'organiser une consultation des collègues pour un retour sur l'utilisation de ces grilles dans la perspective de leur amélioration ?

IG de SES : La consultation est permanente via les remontées des IA-IPR. Globalement les remontées ont été positives mises à part dans certains cas des difficultés d'appropriation. Les moyennes J1 et J2 qui sont proches montrent que l'objectif est atteint.

- Il ne faut pas confondre grille formative et grille évaluative : les grilles sont des grilles de notation, ce ne sont pas des grilles d'évaluation formative. Et le guide de notation a été actualisé, celui-là est un document d'évaluation formative. Et celui-là peut être utilisé.
- Cette grille avait pour objectif d'éviter le saucissonnage des notes, notamment en dissertation. Cette grille a permis spontanément l'harmonisation entre J1 et J2. On a un acquis sur les pratiques d'évaluation. Notre discipline a su se donner des critères d'évaluations efficaces, objectiver l'évaluation.
- Il est vrai que le calendrier donné pour diffuser ces grilles n'était pas optimal.
- La réflexion et le travail se poursuivent, notamment sur les sujets. On peut par exemple se pencher sur les contenus mobilisables en EC3 et en dissertation, pour que les dissertations puissent porter sur plus qu'un seul OA de façon à ce qu'il y ait plus de

contenus à mobiliser (différents OA mais toujours le même chapitre), et que les EC3 puissent porter sur la totalité d'un OA, dans l'idée d'avoir aussi plus de contenus.

#### APSES :

Les collègues ont le sentiment d'avoir été dépossédé-es des façons collectives de faire :

- Fierté dans cette discipline liée au travail collégial sur l'évaluation, au travail sur les copies test, et cette année les collègues ont été dépossédé-es de cela.
- Les choses se sont faites de façon plus descendante. On pourrait harmoniser les critères d'évaluation sans déposséder les collègues de la conception et de la réflexion sur ces critères.

#### IG de SES :

- L'APSES portait il y a des années la demande d'une seule commission nationale avec l'idée que le baccalauréat était un examen national. Mais si on a des attentes nationales, malheureusement les consignes sont plus descendantes et donc il faut accepter moins d'appropriation par les collègues.

#### **Sur les attendus au bac en termes de savoir-faire statistiques :**

- Cela fait des années que l'on dit que les élèves n'ont plus besoin de réinterpréter les données, les consignes n'ont pas changé. On n'enseigne plus "Sur 100 actifs, 9 en moyenne sont au chômage."
- Les questionnements doivent être parfaitement explicites et les questions certaines. Par exemple s'il y a « comparer » dans la consigne, on ne peut pas attendre obligatoirement qu'il y ait un calcul.
- Effectivement ce n'est pas normal que l'on pénalise les élèves qui ont tenté de faire une lecture d'interprétation des données.
- L'idée ce n'est pas de baisser le niveau d'exigence mais de préciser les attentes. Cela ne veut pas dire les alléger en termes d'exigences.

APSES : La question qu'on peut se poser en tant que professeur·e de SES, c'est : qu'est-ce qui distingue un élève qui a fait des SES d'un élève qui n'en a pas fait dans l'exploitation des données statistiques quand on accepte une lecture littérale d'un taux : « le taux est de... » ?

IG de SES : Peut-être que le problème vient de l'explicitation de la question. Il faut éventuellement réfléchir à poser des questions plus complexes on ne peut pas attendre quelque chose qui n'est pas clairement exprimé dans la question.

#### **Affectation des TZR**

---

APSES : Nous avons des remontées concernant la priorité donnée aux contractuel·les dans certaines académies et non plus aux titulaires dans l'affectation sur les BMP.

- Cette stratégie observée dans différentes académies remet souvent en cause une continuité pédagogique pour les collègues présent·es depuis un certain temps sur le BMP mais aussi des organisations personnelles.
- Quelle est la position de l'IG sur cette nouvelle politique d'affectation ?

IG de SES : L'IG ignorait cette pratique. L'IG va se tourner vers les IA IPR et en prend note.

## **Formation initiale et continue**

---

**APSES : Concernant la réforme de la formation initiale** : avez-vous des informations concernant sa mise en œuvre ? Notre inquiétude est grande car :

- L'obtention du CAPES ne signifie plus une maîtrise aussi grande qu'avant des savoirs disciplinaires et didactiques ;
- Les universités ne sont pas prêtes dans l'organisation de la formation ;
- Nous craignons une baisse du vivier des candidat·es : un vivier potentiellement moins large du fait notamment que des candidat·es parfois issu·es d'autres formations (droit, histoire...) choisissaient de passer le concours après leur M2. Plus de difficultés potentiellement pour les étudiant·es en AES.
- On voit une confusion entre pré-recrutement et recrutement. Or, le CAPES reste un concours de recrutement
- On peut craindre la suppression de formations à l'Université car les M1 MEEF vont disparaître étant donné que le recrutement se fera en L3 et qu'il n'y aura potentiellement « plus que » une centaine de lauréat·es à former à partir du M1.

L'APSES demande un moratoire et une remise en chantier. Un bilan devrait être établi avant même de penser une nouvelle réforme et elle devrait être co-construite avec les acteurs de terrain.

IG de SES :

Partage l'inquiétude sur la formation : il est nécessaire qu'il y ait une formation post concours de qualité puisque le concours sera en L3. C'est pourquoi se justifie le choix d'une majeure et d'une mineure.

### **Note de l'APSES a posteriori du RDV :**

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, la Ministre a annoncé au cours du mois de juillet, un report de la réforme de la formation initiale (CAPES) des enseignant·es.

APSES :

### **Concernant la formation continue:**

- L'APSES estime que l'offre de formation est insuffisante alors que c'est un droit indispensable car enseigner est un métier qui s'apprend. La demande est aussi amoindrie en raison du positionnement hors temps scolaire et car certains établissements mettent comme condition que les enseignant·es soient remplacé·es pour assister à une formation sur le temps scolaire.
- Quel bilan faites-vous de la modification de l'organisation de la formation continue, notamment en développant les formations hors temps scolaire ?

IG de SES :

- L'IG est d'accord sur le constat de l'affaiblissement de la formation continue. Les IPR l'ont également très largement fait remonter. Le cabinet est au courant.
- Cela a posé particulièrement des problèmes sur la constitution des sujets : les collègues convoqués pour constituer les sujets de bac subissaient des pressions du fait de leurs absences mais ne pouvaient pas dire la raison réelle de leur absence.

## Liste complémentaire CAPES et agrégation

---

APSES : Est-il envisagé qu'une liste complémentaire pour le CAPES et une liste complémentaire pour l'agrégation soient mises en place ?

IG de SES :

Concernant le CAPES, le souci c'est qu'une liste complémentaire donne de l'espoir qui ne sera pas forcément comblé pour les candidat.es. Cette année, nous avons eu un poste sur liste complémentaire au CAFEP car la DGRH a pu garantir un support de poste supplémentaire.

De fait, nous n'avons pas forcément la même définition de la « liste complémentaire » que l'acceptation règlementaire. Il ne s'agit pas de postes en réserve, c'est règlementairement impossible : pour l'agrégation, tout.e candidat.e sur la liste est réputé.e agrégé.e et cela ne peut pas être fait s'il n'y a pas de support de poste qui est trouvé. En 2023, on a eu 1 ou 2 postes sur liste complémentaire car la DGRH a trouvé des supports de postes.

Cela peut poser problème pour l'agrégation, avec des candidat.es qui sont admis.es la même année à l'agrégation interne et à l'externe – cela représente environ 2 cas chaque année. C'est pourquoi l'IG demande une inversion des deux concours. Mais pour la DGRH, il est difficile d'inverser le calendrier des deux agrégations car les agrégé.es internes sont souvent en poste.

## Liens entre l'APSES et l'inspection

---

APSES : Certains IPR ne répondent pas aux demandes de RDV avec l'APSES, qui est pourtant une association représentative. Dans certaines académies, des RDV annuels sont pris pour faire le point avec l'IA-IPR et cela améliore considérablement la relation avec les collègues.

IG de SES : L'IG ne peut pas obliger les IA IPR à rencontrer l'APSES mais il peut faire passer le message selon lequel nous nous voyons régulièrement et que cela se passe bien.